

# Annonces classées

03



MONTLUÇON

COMMUNE DE MONTLUÇON

## AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

**PROJET DE PPBE (PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT) DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT RELEVANT DE LA COMPÉTENCE COMMUNALE DE LA VILLE DE MONTLUÇON**

Par application de la Loi n° 2005-1319 du 26 octobre 2005 (directive 2002/49/CE), la ville de Montluçon est chargée d'identifier les zones bruyantes liées à ses réseaux de transports terrestres et d'établir un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) troisième échéance.

Les cartes de bruit réglementaires, dites cartes de bruits stratégiques, ont été réalisées et sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Allier, à l'adresse suivante : <http://www.allier.gouv.fr/cartes-de-bruit-strategiques-de-la-3eme-echance-a2552.html>

Ces cartes ont permis d'identifier les zones bruyantes et les bâtiments sensibles (notamment d'habitation) exposés au-delà des valeurs limites fixées par la réglementation. Sur ces bases, chacun des gestionnaires concernés élabore un projet de PPBE.

Dans le département de l'Allier, la ville de Montluçon est concernée par les voies communales suivantes : rue Albert-Einstein, rue de Beaulieu, rue Camille-Desmoulins, boulevard de Courtais, avenue de l'Europe, rue des Faucheroux, quai Favières, avenue des Guineberts, avenue Jean-Nègre, avenue Léon-Blum, quai de la Libération, rue Marcel-Paul, rue Pierre-et-Marie-Curie, rue Pablo-Picasso, rue Paul-Constans, avenue Pierre-Villon, quai Rouget-de-Lisle, rue du Faubourg-Saint-Pierre, rue de la Verrerie.

Ce projet sera soumis à la consultation du public pour une période de deux (2) mois, du jeudi 7 novembre 2019 au mardi 7 janvier 2020 :

- à la cité administrative, 1, rue des Conches, 03100 Montluçon, les jours ouvrés, aux heures d'ouverture au public ;
- sur Internet : <http://www.mairie-montlucon.fr>

À l'issue de cette phase de consultation, une note exposant les résultats, et la suite qui leur a été donnée sera rédigée et tenue à la disposition du public aux sièges et sur le site Internet de la préfecture, du conseil général, de la ville de Montluçon.

Le PPBE de la ville de Montluçon sera soumis à l'approbation du maire de Montluçon et sera publié sur le site Internet de la ville.

701566